

SÉANCE ORDINAIRE

23 JANVIER 2018

Deux cent trente-troisième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 23^{ème} jour de janvier 2018 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

Autres présences :

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;
Monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle.

Absences : Madame et monsieur les commissaires : François Blais et Isabelle Brulotte.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 18.01.23 001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit accepté avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

11.2 Travaux de peinture (document séance tenante : RM 18.01.23-11.2).

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 19 décembre 2017 (document SG 18.01.23-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon : Accusé de réception de la résolution HR 17.11.28-003 adoptée par le conseil des commissaires le 28 novembre 2017 – Demande au MELS - Frais exigés des parents.

- 05.2.2 De madame Gisèle Bombardier, commissaire : Démission en date du 15 février 2018.
- 05.3 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.4 Modification à la structure administrative des cadres (document DG 18.01.23-05.4).
- 05.5 Nomination d'un responsable organisationnel de la sécurité de l'information (document DG 18.01.23-05.5).
- 05.6 Nomination d'un coordonnateur organisationnel de gestion des incidents (document DG 18.01.23-05.6).
- 05.7 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2018-2021, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 – Adoption (documents SG 18.01.23-05.7, 05.7a, 05.7b et 05.7c).
- 05.8 Octroi de contrat – service professionnel (document DG 18.01.23-05.8).
- 07.1 Octroi de contrat – organisation d'une formation en mécanique de remorque (document SREAFP 18.01.23-07.1).
- 09.1 Engagements (document RH 18.01.23-09.1).
- 09.2 Ratification de contrat – gestion dossiers santé et sécurité (document RH 18.01.23-09.2).
- 11.1 Adjudication de contrats
- 11.1.1 Acquisition d'équipements d'entretien – 7 établissements (document RM 18.01.23-11.1.1).
- 11.2 Travaux de peinture (document séance tenante : RM 18.01.23-11-2).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

Monsieur Eric Blackburn, directeur général et madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe, présentent le processus d'amélioration continue mis en place à la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin d'améliorer autant les niveaux de réussite des élèves que la qualité de nos environnements de travail.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil des commissaires.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2017 (document SG 18.01.23-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 19 décembre 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 18.01.23
002

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2017 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2017.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon : Accusé de réception de la résolution HR 17.11.28-003 adoptée par le conseil des commissaires le 28 novembre 2017 – Demande au MELS - Frais exigés des parents.

05.2.2 De madame Gisèle Bombardier, commissaire : Démission en date du 15 février 2018.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance du 19 décembre 2017.

Madame Josée Hébert, commissaire parent, rappelle la conférence gratuite offerte aux parents le mercredi 31 janvier 2018 à 19 h à la Polyvalente Marcel-Landry intitulée « L'anxiété de performance chez les enfants et les adolescents : ou quand le mammoth devient...un hamster! », animée par la conférencière Docteure Marie-France Morin.

05.4 MODIFICATION À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES (document DG 18.01.23-05.4)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2017-2018 adoptée par le conseil des commissaires le 16 mai 2017 (résolution HR 17.05.16-005);

Considérant les besoins de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la priorité de mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion administrative et pédagogique au sein de la Commission scolaire;

Considérant la nouvelle structure administrative proposée par la direction générale;

Considérant les consultations menées auprès de l'Association des Directrices et Directeurs d'enseignement de Champlain (ADEC) et de l'Association locale des cadres scolaires;

HR 18.01.23
003

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

De créer et procéder à l'ouverture d'un poste de directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;

De créer et procéder à l'ouverture d'un poste de directeur adjoint du Service du secrétariat général;

Et

De créer et procéder à l'ouverture d'un poste de directeur adjoint du Service des ressources financières.

Adopté à l'unanimité.

05.5 NOMINATION D'UN RESPONSABLE ORGANISATIONNEL DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (document DG 18.01.23-05.5)

Considérant la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*;

Considérant la Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information;

Considérant que le dirigeant d'un organisme public doit désigner un responsable organisationnel de la sécurité de l'information;

**HR 18.01.23
004**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De nommer madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe, afin d'exercer la fonction de responsable organisationnel de la sécurité de l'information pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

05.6 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR ORGANISATIONNEL DE GESTION DES INCIDENTS (document DG 18.01.23-05.6)

Considérant la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*;

Considérant la Directive sur la sécurité gouvernementale de l'information;

Considérant que le dirigeant d'un organisme public doit désigner un coordonnateur de gestion des incidents;

**HR 18.01.23
005**

Il est proposé par madame Manon Côté :

De nommer madame Annie Lussier, directrice par intérim, Service des technologies de l'information, afin d'exercer la fonction de coordonnatrice organisationnelle de gestion des incidents pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

05.7 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – 2018-2021, LA LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES ET LES ACTES D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – ADOPTION (documents SG 18.01.23-05.7, 05.7a, 05.7b et 05.7c)

Considérant qu'en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant les consultations menées auprès des municipalités se situant entièrement ou partiellement sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ainsi qu'auprès du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil des Commissaires Commission scolaire des Hautes-Rivières

comité de parents de la Commission scolaire, eu égard au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (Résolution HR 17.11.14-013);

Considérant que par la suite et compte tenu de ce plan, la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et qu'elle leur délivre un acte d'établissement;

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents de la Commission scolaire eu égard à la liste de ses écoles et aux actes d'établissement à délivrer pour l'année scolaire 2018-2019 et ce, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

HR 18.01.23
006

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que soient adoptés :

- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2018-2021 et ce, tel qu'il apparaît au document SG 18.01.23-05.7a;
- ✓ La liste des écoles et des centres pour l'année 2018-2019 et ce, tel qu'il apparaît au document SG 18.01.23-05.7b;
- ✓ Les actes d'établissements des écoles et des centres pour l'année 2018-2019 et ce, tel que décrit au document SG 18.01.23-05.7c.

Adopté à l'unanimité.

05.8 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE PROFESSIONNEL (document DG 18.01.23-05.8)

Considérant des besoins en développement organisationnel liés à des établissements de la Commission scolaire;

Considérant l'expertise et l'expérience de madame Josiane Lavoie, consultante en développement organisationnel;

Considérant que l'article 11.1 de la *Politique d'acquisition de biens et services* (RMP 01) permet au conseil des commissaires d'autoriser, dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, à procéder à un approvisionnement en services selon un mode d'acquisition autre que ceux prévus à la Politique;

Considérant que la conclusion de ce contrat de service requière l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

HR 18.01.23
007

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Résolution corrigée
HR 18.03.27-010

Que le conseil des commissaires autorise la conclusion de gré à gré du contrat ci-après mentionné;

D'octroyer le contrat de service professionnel à madame Josiane Lavoie, consultante en développement organisationnel, pour un montant maximal de 30 000,00 \$.

Adopté à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil des Commissaires Commission scolaire des Hautes-Rivières

07.1 OCTROI DE CONTRAT – ORGANISATION D'UNE FORMATION EN MÉCANIQUE DE REMORQUE (document SREAFP 18.01.23-07.1)

Considérant le financement octroyé par Emploi Québec pour organiser une formation menant à une attestation d'études professionnelles (AEP) en mécanique de remorque;

Considérant l'expertise des formateurs, la disponibilité des équipements et des locaux spécialisés pour dispenser la formation chez Transport Bourassa inc.;

Considérant que l'article 11.1 de la *Politique d'acquisition de biens et services* (RMP 01) permet au conseil des commissaires d'autoriser une dérogation afin de conclure un contrat de gré à gré pour tout contrat entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

Considérant que la conclusion de ce contrat de service requière l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que le conseil des commissaires confirme son autorisation à la conclusion du contrat ci-après mentionné;

De ratifier l'octroi de contrat de service à la compagnie Transport Bourassa ayant pour objet l'organisation d'une formation en mécanique de remorques au montant de 34 111,12 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 18.01.23-09.1)

Considérant la liste de rappel du personnel enseignant en formation professionnelle;

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que madame Mélanie Gélinas soit engagée pour un poste régulier d'enseignante en formation professionnelle, spécialité : santé, et soit affectée à l'École professionnelle des Métiers, Édifice Normandie et ce, à compter du 16 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel enseignant;

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que madame Marie-Claude Pariseau soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, et soit affectée au bassin des enseignants et ce, à compter du 29 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.01.23
008

Résolution corrigée
HR 18.05.15-009

MG

HR 18.01.23
009

HR 18.01.23
010

09.2 RATIFICATION DE CONTRAT – GESTION DOSSIERS SANTÉ ET SÉCURITÉ
(document RH 18.01.23-09.2)

Considérant le contrat initialement accordé à la firme Gestion dossier santé et sécurité (2750 8621 Québec inc.);

Considérant le départ de l'employé responsable du dossier santé et sécurité à la Commission scolaire;

Considérant que la ressource fournie par la firme Gestion santé et sécurité (2750 8621 Québec inc.) détenait l'expertise et l'expérience nécessaire pour assurer les suivis requis aux dossiers liés à la santé et sécurité des employés de la Commission scolaire, en sus du mandat qui lui a été initialement accordé;

Considérant les retards accumulés dans la gestion des dossiers santé et sécurité depuis le départ de l'employé;

Considérant que l'article 11.1 de la *Politique d'acquisition de biens et services* (RMP 01) permet au conseil des commissaires d'autoriser une dérogation afin de conclure un contrat de gré à gré pour tout contrat entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

Considérant que la conclusion de ce contrat de service requière l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

HR 18.01.23
011

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le conseil des commissaires autorise la conclusion du contrat ci-après mentionné;

De ratifier l'octroi de contrat de service professionnel à la firme Gestion dossier santé et sécurité (2750 8621 Québec Inc.) au montant de 70 686,91 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN – 7 ÉTABLISSEMENTS (document
RM 18.01.23-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 18.01.23
012

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Corporation Sherby Inc., le contrat pour l'acquisition d'équipements d'entretien pour les lots # 2, 3, 4 et 5 pour les écoles des Savanes, édifice Providence, Marie-Rivier, Sacré-Cœur et de Richelieu, édifice Saint-Joseph, au montant total de 52 452,75 \$ (taxes en sus) et au seul soumissionnaire conforme Location Serca Inc., le lot # 1 pour les écoles Capitaine-Luc-Fortin, édifice Henryville, Jeanne-Mance et Pointe-Olivier, pour un montant total de 18 112,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.2 TRAVAUX DE PEINTURE (document séance tenante : RM 18.01.23-11.2)

Considérant les priorités de la Commission scolaire en lien avec la qualité des environnements éducatifs;

Considérant que les travaux de peinture dans les établissements scolaires doivent être réalisés sans la présence des élèves;

Considérant l'intention du conseil des commissaires de réserver et d'affecter dans le cadre du budget 2018-2019, un montant de 270 000 \$ pour la réalisation de travaux de peinture dans certains établissements;

Considérant que les appels d'offres en lien avec ces travaux doivent être publiés au courant du printemps 2018 pour une réalisation durant la prochaine saison estivale;

HR 18.01.23
013

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'autoriser la direction du Service des ressources matérielles à procéder aux appels d'offres requis pour la réalisation des travaux de peinture dans les écoles ciblées par le sous-comité de priorisation du plan quinquennal des investissements.

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

Aucun remerciement ni aucunes félicitations ne sont adressés.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 18.01.23
014

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL